

LES CAHIERS DU CERCLE AVENIR & PROGRÈS

Collection « Cohésion nationale »

Première édition · 2026

Cahier numéro 3

L'École

Refonder la cohésion nationale par l'éducation



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
POURQUOI CE CAHIER ?	6
SYNTHÈSE EXÉCUTIVE.....	7
Les principaux constats	7
Les propositions structurantes	8
Les propositions d'avenir	8
Les convictions de la Commission	9
Regards européens.....	10
Pourquoi regarder l'Europe ?	10
Quels enseignements pour la France ?	11
Sources principales	11
RAPPORT DE LA COMMISSION.....	12
Introduction	12
PREMIÈRE PARTIE - Une mission devenue plus exigeante	14
CHAPITRE 1- L'école primaire, socle de la République	14
CHAPITRE 2 - Une école confrontée à des attentes nouvelles	15
CHAPITRE 3 - Les savoirs fondamentaux demeurent indispensables, mais ils ne suffisent plus.....	16
Conclusion de la première partie	17
DEUXIÈME PARTIE - Les leviers de la refondation	18
CHAPITRE 5 - Redonner confiance aux enseignants	18
CHAPITRE 6 - Reconstruire le pacte éducatif avec les familles.....	19
CHAPITRE 7 - Donner davantage de liberté aux équipes éducatives	20
Conclusion de la deuxième partie	21
UNE AMBITION POUR 2030.....	22
LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	24
Conclusion générale.....	27

Annexes	28
Annexe 1 — La méthode de travail de la Commission	28
Annexe 2 — Une contribution au débat public	30
Annexe 3 — Les principaux textes juridiques de référence.....	32
Annexe 4 — Bibliographie sélective.....	35

AVANT-PROPOS

L'école occupe une place singulière dans notre pacte républicain.

Elle est bien davantage qu'un service public ; Elle est le premier lieu où une société transmet à ses enfants ses savoirs, ses valeurs et les règles qui fondent la vie en commun. C'est à l'école que se construisent les premiers apprentissages, mais aussi les premiers repères, le respect des autres, le goût de l'effort, l'esprit critique et le sentiment d'appartenir à une communauté de destin.

Depuis plus d'un siècle, l'école de la République constitue l'un des principaux moteurs de la cohésion nationale. Elle a permis à des générations d'enfants, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou territoriales, d'accéder aux savoirs, de développer leur autonomie et de trouver leur place dans la société.

Cette ambition demeure plus actuelle que jamais.

Pourtant, l'école est aujourd'hui confrontée à des attentes nouvelles. Les évolutions de notre société, les transformations des structures familiales, la révolution numérique, les mutations du monde du travail, les interrogations sur la transmission des valeurs républicaines et les fractures sociales ou territoriales viennent modifier profondément les conditions dans lesquelles elle exerce sa mission.

Ces évolutions nourrissent un débat légitime :

- Que doit-on attendre aujourd'hui de l'école primaire ?
- Quels savoirs doit-elle transmettre ?
- Quelles compétences doit-elle développer ?
- Comment accompagner chaque enfant dans sa réussite tout en préservant l'exigence d'un socle commun indispensable à la cohésion nationale ?

Le Cercle Avenir & Progrès a souhaité se saisir de ces questions non pour ajouter un rapport de plus sur l'Éducation nationale, mais pour contribuer à une réflexion de fond sur la place de l'école primaire dans la France du 21^{ème} siècle.

Nous faisons le choix de nous concentrer sur l'école primaire parce qu'elle constitue le premier maillon du parcours éducatif. C'est durant ces années décisives que se construisent les apprentissages fondamentaux, mais aussi les habitudes de travail, la confiance en soi, la curiosité intellectuelle, le respect des règles communes et le rapport aux autres.

L'école primaire est le lieu où l'on apprend à lire, à écrire et à compter. Elle est aussi celui où l'on apprend à vivre ensemble.

C'est à cet âge que l'enfant découvre la coopération, le débat, la responsabilité, la diversité des parcours et l'existence d'un bien commun qui dépasse les intérêts individuels. C'est là que se forment les premiers réflexes de citoyenneté et que

prennent corps les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui fondent notre République.

Lorsque l'école primaire réussit sa mission, elle réduit les inégalités, favorise l'émancipation et renforce la cohésion de la Nation.

Lorsqu'elle rencontre des difficultés, leurs effets se répercutent durablement sur l'ensemble du parcours scolaire, sur l'insertion professionnelle, sur la confiance dans les institutions et, plus largement, sur le vivre-ensemble.

C'est pourquoi la réflexion sur l'école primaire dépasse largement le seul champ de l'éducation.

Elle concerne notre capacité collective à préparer les citoyens de demain, à transmettre les valeurs de la République et à maintenir ce qui fait la force de notre modèle démocratique.

Les travaux présentés dans ce Cahier sont le fruit des réflexions conduites par la Commission École primaire du Cercle Avenir & Progrès. Ils s'appuient sur les contributions de professionnels de l'éducation, de chercheurs, de parents, d'acteurs de terrain et de l'ensemble des membres de la commission.

Ils n'ont pas vocation à apporter des réponses définitives, mais de proposer des pistes de réflexion et d'action pour nourrir un débat qui engage l'avenir de notre pays parce que :

- l'avenir de la République se prépare dès les premières années de la scolarité,
- la cohésion nationale se construit d'abord dans les salles de classe et
- investir dans l'école primaire, c'est investir dans l'avenir de la France.

Jean-Luc Scemama

Président du Cercle Avenir & Progrès

* * *

POURQUOI CE CAHIER ?

L'école est au cœur de nombreux débats. Les programmes, les résultats des élèves, l'autorité, les inégalités, le numérique, l'inclusion ou encore la place des familles alimentent régulièrement les échanges publics.

Pourtant, une question plus fondamentale mérite d'être posée : **quelle est aujourd'hui la mission de l'école primaire ?**

Au fil des décennies, les attentes de la société à son égard n'ont cessé de s'élargir. À la transmission des savoirs fondamentaux se sont progressivement ajoutées de nouvelles responsabilités : éducation à la citoyenneté, développement de l'esprit critique, apprentissage du vivre-ensemble, sensibilisation aux enjeux environnementaux, éducation au numérique, prévention des violences, inclusion de tous les élèves et préparation aux métiers de demain.

Cette évolution témoigne de la confiance que notre société continue d'accorder à son école. Elle pose également une question essentielle : **comment permettre à l'école primaire d'assumer pleinement cette mission sans perdre de vue sa vocation première ?**

Le Cercle Avenir & Progrès a souhaité ouvrir cette réflexion en réunissant une commission composée d'enseignants, de chercheurs, de cadres de l'Éducation nationale, de parents et d'acteurs engagés dans le monde éducatif. Leur objectif n'était pas de dresser un réquisitoire contre l'école ni de proposer une réforme supplémentaire, mais de réfléchir aux conditions permettant à l'école primaire de remplir pleinement son rôle dans la France du 21^{ème} siècle.

Les travaux présentés dans ce Cahier s'inscrivent dans cette démarche. Ils rappellent d'abord le rôle fondateur de l'école primaire dans la construction de chaque citoyen et dans la cohésion de la Nation. Ils analysent ensuite les évolutions auxquelles elle est confrontée et identifient les principaux leviers d'action permettant de renforcer son efficacité. Enfin, ils formulent des recommandations destinées à nourrir le débat public et les politiques éducatives.

Ce Cahier ne prétend pas apporter toutes les réponses. Il souhaite contribuer à une conviction simple, partagée par les membres de la Commission : **l'avenir de notre pays se joue largement dans les premières années de la scolarité.**

Car c'est à l'école primaire que se construisent les savoirs fondamentaux, que s'apprennent les règles de la vie en commun et que prennent racine la confiance, la curiosité, le sens de l'effort et les valeurs de la République.

Réfléchir à l'école primaire, c'est donc réfléchir à l'avenir de la cohésion nationale. C'est à cette réflexion que le Cercle Avenir & Progrès souhaite apporter sa contribution.

* * *

SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Les principaux constats

Les travaux de la Commission conduisent à une conviction forte : l'école primaire demeure le premier lieu où se construit la République. Elle transmet les savoirs fondamentaux, prépare les citoyens de demain et contribue à la cohésion nationale. Face aux profondes transformations de la société, six constats majeurs se dégagent.

1. L'école primaire est le premier lieu où se construit la République

Avant d'être un lieu d'apprentissage, l'école primaire est le premier espace où chaque enfant découvre les règles communes, la coopération, l'autorité légitime, le respect de l'autre et les valeurs de la République. Elle constitue le socle sur lequel se construit la citoyenneté.

2. La mission de l'école s'est profondément transformée

À la transmission des savoirs fondamentaux se sont progressivement ajoutées de nouvelles attentes : former des citoyens, développer l'esprit critique, accompagner les usages du numérique, favoriser l'inclusion, préparer aux transformations du monde et contribuer au bien-être des élèves. Cette évolution appelle une clarification de sa mission.

3. Les savoirs fondamentaux restent la condition de toutes les réussites

La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul demeure la priorité absolue de l'école primaire. Mais elle doit désormais s'articuler avec le développement de nouvelles compétences indispensables à l'exercice de la citoyenneté dans une société numérique, complexe et en évolution permanente.

4. Les enseignants sont le premier levier de la réussite des élèves

Aucune évolution durable de l'école ne sera possible sans renforcer la confiance accordée aux enseignants, reconnaître leur expertise, améliorer leur formation et leur donner les moyens d'exercer pleinement leur mission.

5. L'éducation est une responsabilité partagée

La réussite de chaque enfant repose sur une alliance durable entre l'école, les familles et l'ensemble de la communauté éducative. La confiance, le dialogue et la coopération sont devenus des conditions essentielles de la réussite scolaire et de la cohésion sociale.

6. Refonder l'école primaire, c'est préparer l'avenir de la Nation

Les premières années de la scolarité conditionnent durablement les parcours des élèves, l'égalité des chances, la mobilité sociale et la vitalité de notre pacte républicain. Investir dans l'école primaire, c'est investir dans l'avenir de la France.

Les propositions structurantes

Cinq priorités pour refonder durablement l'école primaire

Les travaux de la Commission identifient cinq priorités pour permettre à l'école primaire de remplir pleinement sa mission au service de chaque enfant et de la République.

1. Clarifier la mission de l'école primaire

Réaffirmer sa vocation première : transmettre les savoirs fondamentaux, former des citoyens éclairés et préparer chaque enfant à vivre dans une société démocratique.

2. Faire des savoirs fondamentaux une priorité nationale

Garantir à chaque élève la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, tout en développant l'esprit critique, les compétences numériques et les savoir-être indispensables au 21^{ème} siècle.

3. Redonner confiance aux enseignants

Renforcer leur formation, améliorer leurs conditions d'exercice et reconnaître leur capacité d'innovation comme premier levier de la réussite des élèves.

4. Reconstruire le pacte éducatif avec les familles

Faire des parents des partenaires de l'école en développant le dialogue, la responsabilité partagée et une relation de confiance durable.

5. Donner davantage de liberté aux équipes éducatives

Accorder aux écoles des marges d'autonomie leur permettant d'adapter leurs pratiques aux réalités des territoires, dans le respect d'un cadre national garantissant l'égalité entre les élèves.

Les propositions d'avenir

Préparer l'école primaire de demain

Au-delà des réformes prioritaires, la Commission ouvre plusieurs perspectives destinées à préparer l'école aux mutations de la société et aux attentes des générations futures.

1. Faire de l'école primaire la grande priorité nationale

Considérer les premières années de la scolarité comme le premier investissement de la Nation pour la réussite des élèves, l'égalité des chances et la cohésion républicaine.

2. Former des citoyens autant que des élèves

Faire de la citoyenneté, de la laïcité, de l'esprit critique et du vivre-ensemble des composantes pleinement assumées de la mission de l'école primaire.

3. Préparer les enfants aux défis du 21^{ème} siècle

Articuler les savoirs fondamentaux avec les compétences numériques, comportementales et collaboratives indispensables dans une société en profonde mutation.

4. Construire un véritable pacte éducatif entre l'école et les familles

Passer d'une logique de coopération ponctuelle à une responsabilité éducative durablement partagée entre les enseignants et les parents.

5. Donner à l'école une vision de long terme

Inscrire les politiques éducatives dans la durée afin de garantir la stabilité des objectifs, de valoriser les initiatives de terrain et de donner aux équipes éducatives la visibilité nécessaire pour agir.

Les convictions de la Commission

Au terme de ses travaux, la Commission École primaire retient trois convictions qui fondent l'ensemble de ses analyses et de ses propositions. Elles traduisent une vision de l'école primaire comme un enjeu majeur de cohésion nationale, de transmission et d'avenir pour la République.

1. L'école primaire est le premier lieu où se construit la République

L'école primaire ne se limite pas à transmettre des connaissances. Elle est le premier espace où chaque enfant découvre les règles de la vie collective, apprend le respect de l'autre, fait l'expérience de l'autorité légitime et s'approprie les principes qui fondent notre pacte républicain. C'est là que se construisent les savoirs fondamentaux, mais aussi les premiers repères de la citoyenneté.

Dans une société plus diverse et plus fragmentée, l'école primaire demeure le lieu où peut se forger une culture commune, indispensable à la cohésion nationale.

2. Transmettre, c'est préparer l'émancipation

La transmission des savoirs, des valeurs et des méthodes de raisonnement ne s'oppose pas à l'émancipation ; elle en constitue la condition. En donnant à chaque enfant la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'esprit critique et des valeurs de la République, l'école lui permet de comprendre le monde, d'exercer son jugement et de construire librement son avenir.

L'ambition de l'école primaire est de former des élèves capables d'apprendre tout au long de leur vie et des citoyens éclairés, libres et responsables.

3. La continuité de l'action éducative est une condition de la réussite

L'éducation s'inscrit dans le temps long. Les progrès des élèves, la confiance des familles et l'engagement des enseignants ne peuvent se construire au rythme de réformes successives ou de changements permanents d'orientation. L'école primaire a besoin d'une ambition durable, d'objectifs clairs et d'une confiance renouvelée envers les équipes éducatives.

Donner de la continuité à l'action publique, tout en évaluant régulièrement ses résultats, constitue l'une des conditions essentielles d'une amélioration durable de notre système éducatif.

Une conviction commune

Les trois convictions conduisent à une même exigence : faire de l'école primaire une priorité nationale.

Parce qu'elle est le premier lieu où se transmettent les savoirs, les valeurs et les règles de la vie en commun, elle constitue le socle de notre pacte républicain. Investir dans l'école primaire, c'est investir dans la liberté des individus, l'égalité des chances et la cohésion de la Nation. C'est préparer, dès aujourd'hui, les citoyens qui feront la France de demain.

Regards européens

Pourquoi regarder l'Europe ?

Les difficultés rencontrées par l'école primaire française ne lui sont pas propres. La plupart des démocraties européennes sont confrontées aux mêmes défis : baisse des performances dans les apprentissages fondamentaux, évolution du métier d'enseignant, intégration du numérique, creusement des inégalités scolaires et nouvelles attentes des familles.

Les comparaisons internationales montrent toutefois que plusieurs pays européens obtiennent de meilleurs résultats en conciliant excellence scolaire, équité et confiance dans leur système éducatif.

L'Estonie : faire des savoirs fondamentaux et du numérique une priorité

L'Estonie obtient parmi les meilleurs résultats européens grâce à une politique éducative stable, une forte exigence dans les apprentissages fondamentaux, une autonomie importante des équipes pédagogiques et une intégration précoce du numérique au service des apprentissages.

La Finlande : faire confiance aux enseignants

La qualité de la formation initiale, la reconnaissance sociale des enseignants et l'autonomie professionnelle constituent les principaux facteurs de réussite du modèle finlandais. La confiance accordée aux enseignants apparaît comme un levier essentiel de performance.

Les Pays-Bas : conjuguer autonomie et cadre national

Les écoles disposent d'importantes marges d'initiative tout en respectant des objectifs nationaux clairement définis. Cette articulation entre liberté pédagogique et exigences communes favorise l'innovation sans remettre en cause l'égalité entre les élèves.

Le Portugal : investir très tôt

Le Portugal a amélioré ses résultats en concentrant ses efforts sur les premières années de la scolarité, la maîtrise des savoirs fondamentaux et l'accompagnement précoce des élèves en difficulté. L'expérience montre qu'un investissement dès l'école primaire produit des effets durables.

Les pays nordiques : construire une alliance avec les familles

Dans plusieurs pays nordiques, les parents sont considérés comme de véritables partenaires de l'école. Cette coopération repose sur une responsabilité éducative partagée, un dialogue régulier et une relation de confiance entre familles et équipes éducatives.

Quels enseignements pour la France ?

Ces expériences européennes convergent autour de quelques principes simples : donner la priorité aux savoirs fondamentaux, investir dans la formation et la reconnaissance des enseignants, inscrire les politiques éducatives dans la durée, accorder davantage de confiance aux équipes pédagogiques et renforcer le partenariat avec les familles.

Ces constats confortent les orientations retenues par la Commission. Ils montrent que les propositions formulées dans ce Cahier s'inscrivent dans des pratiques déjà mises en œuvre avec succès dans plusieurs démocraties européennes et qu'elles répondent aux principaux facteurs de réussite identifiés par les comparaisons internationales.

Sources principales

- **OCDE**, *PISA 2022 Results* (Volumes I à III), Paris, 2023.
- **OCDE**, *Education at a Glance 2024: OECD Indicators*, Paris, 2024.
- **OCDE**, *Education Policy Outlook* (Estonia, Finland, Netherlands, Portugal), différentes éditions.
- **Commission européenne**, *Education and Training Monitor 2024*, Bruxelles
- **Commission européenne**, *Digital Education Action Plan 2021–2027*, Bruxelles, 2020.
- **Commission européenne / Eurydice**, *Teachers in Europe: Careers, Development and Well-being*, Luxembourg, 2021.
- **Commission européenne / Eurydice**, *Netherlands – Organisation of the Education System*, dernière mise à jour disponible.
- **Commission européenne / Eurydice**, *Parents' Participation in School Education*, Luxembourg.
- **UNESCO**, *Global Education Monitoring Report 2024*, Paris, 2024.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Introduction

Pourquoi l'école primaire est devenue un enjeu de cohésion nationale

La qualité d'une démocratie se mesure à la manière dont elle prépare ses enfants à devenir des citoyens libres, instruits et responsables. À cet égard, l'école primaire occupe une place singulière. Elle ne constitue pas seulement la première étape du parcours scolaire ; elle est le premier lieu où la République devient une expérience vécue.

C'est à l'école primaire que chaque enfant apprend à lire, à écrire et à compter. Mais c'est également là qu'il découvre les règles de la vie collective, l'autorité légitime, le respect de l'autre, la coopération, l'effort, le sens du bien commun et les valeurs qui fondent notre pacte républicain. Les apprentissages qui s'y construisent conditionnent durablement la réussite scolaire, l'insertion professionnelle, l'exercice de la citoyenneté et, plus largement, la cohésion de la Nation.

Longtemps, cette mission semblait aller de soi. L'école transmettait des savoirs, formait des citoyens et contribuait à construire une culture commune. Aujourd'hui, elle demeure investie de cette responsabilité fondamentale, mais elle l'exerce dans un environnement profondément transformé.

Les évolutions démographiques, les mutations familiales, la révolution numérique, la multiplication des sources d'information, les nouvelles attentes des familles, les transformations du monde du travail et les fractures sociales ou territoriales modifient profondément les conditions dans lesquelles l'école accomplit sa mission. À ces mutations s'ajoutent des attentes toujours plus nombreuses : développer l'esprit critique, former à la citoyenneté, accompagner les usages du numérique, favoriser l'inclusion, prévenir les violences, préparer aux défis environnementaux ou encore contribuer au bien-être des élèves.

Cette accumulation de responsabilités témoigne de la confiance que notre société continue d'accorder à son école. Elle pose cependant une question essentielle : comment permettre à l'école primaire d'assumer pleinement ces nouvelles missions sans perdre de vue sa vocation première ?

Cette interrogation dépasse largement le seul cas français. Dans la plupart des démocraties européennes, les systèmes éducatifs sont confrontés aux mêmes défis : baisse des performances dans les apprentissages fondamentaux, difficultés de recrutement des enseignants, montée des inégalités scolaires, évolution du rôle des familles et intégration du numérique. Si les réponses diffèrent d'un pays à l'autre, une même question demeure : comment transmettre davantage dans une société devenue plus complexe ?

C'est cette question qui a guidé les travaux de la Commission.

Quelle est aujourd'hui la mission de l'école primaire ? Comment concilier la transmission des savoirs fondamentaux avec les nouvelles attentes de la société ? Comment former à la fois des élèves capables de réussir leur parcours scolaire et des citoyens aptes à comprendre le monde, à exercer leur jugement et à vivre ensemble ?

La Commission n'a pas cherché à proposer une réforme supplémentaire ni à opposer les différentes approches pédagogiques. Elle est partie d'une conviction simple : l'école primaire demeure le socle de notre pacte républicain. Son avenir engage celui de notre cohésion nationale.

Le présent rapport s'attache d'abord à comprendre les transformations qui affectent aujourd'hui l'école primaire et les défis auxquels elle est confrontée. Il identifie ensuite les leviers susceptibles de renforcer durablement son action avant de formuler des recommandations destinées à nourrir le débat public.

Parce qu'en définitive, réfléchir à l'école primaire, ce n'est pas seulement réfléchir à l'éducation. C'est réfléchir à la société que nous voulons transmettre aux générations qui viennent.

* * *

PREMIÈRE PARTIE - Une mission devenue plus exigeante

CHAPITRE 1- L'école primaire, socle de la République

L'école primaire est bien davantage que le premier degré de notre système éducatif. Elle est le premier lieu où la République devient une réalité concrète pour chaque enfant.

Avant de connaître les institutions, l'enfant découvre qu'il existe des règles communes, une autorité légitime, des droits, des devoirs et une égalité de principe entre tous les élèves. Il fait l'expérience de la vie collective et apprend progressivement que la liberté ne peut s'exercer que dans le respect des autres.

Cette mission civique ne se substitue pas à la mission d'instruction ; elle en est indissociable. C'est à l'école primaire que s'acquièrent les apprentissages qui conditionnent tout le parcours scolaire : lire, écrire, compter, raisonner, comprendre. Sans ce socle, ni la poursuite des études, ni l'exercice éclairé de la citoyenneté ne peuvent être pleinement assurés.

Mais l'école transmet également des habitudes intellectuelles et sociales qui accompagnent l'élève tout au long de sa vie. Elle apprend à écouter, argumenter, coopérer, respecter les règles communes, développer son autonomie et accepter la confrontation des points de vue. Elle construit le rapport au savoir, à l'effort, à la responsabilité et à l'engagement.

C'est pourquoi l'école primaire participe directement à la construction de la citoyenneté. Elle prépare non seulement des élèves capables de réussir leur parcours scolaire, mais aussi des citoyens aptes à comprendre le monde, à exercer leur jugement et à contribuer à la vie démocratique.

La référence aux « Hussards noirs de la République » conserve, à cet égard, une portée qui dépasse largement la nostalgie historique. Elle rappelle qu'une démocratie ne peut durablement vivre sans citoyens partageant une langue commune, des connaissances de référence et une culture civique commune.

Cette exigence demeure pleinement actuelle. Dans une société plus diverse, plus mobile, plus numérique et parfois plus fragmentée, l'école primaire reste le principal lieu où peut se construire ce patrimoine commun.

Il ne s'agit pas d'effacer les différences entre les élèves, mais de leur donner des références communes suffisamment solides pour leur permettre de vivre ensemble dans le respect de leurs singularités.

Préparer les citoyens de demain commence donc dès les premières années de la scolarité. C'est pourquoi la qualité de l'école primaire constitue l'un des fondements de la cohésion nationale.

CHAPITRE 2 - Une école confrontée à des attentes nouvelles

Si la vocation fondamentale de l'école primaire demeure inchangée, les conditions dans lesquelles elle exerce sa mission ont profondément évolué.

Au fil des décennies, la société a progressivement confié à l'école des responsabilités toujours plus nombreuses. À la transmission des savoirs fondamentaux se sont ajoutées des missions relatives à la citoyenneté, à la prévention des violences, à l'inclusion, à l'éducation au numérique, au développement de l'esprit critique, à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, à l'éducation au développement durable ou encore au bien-être des enfants.

Cette évolution traduit une confiance persistante dans l'institution scolaire. Elle révèle aussi une tendance à faire de l'école le lieu où la société cherche à répondre à des difficultés qui dépassent souvent le seul champ de l'éducation.

Les travaux de la Commission mettent en évidence plusieurs interrogations qui structurent désormais le débat public.

L'école doit-elle concentrer ses efforts sur la maîtrise des savoirs fondamentaux ? Comment préparer les élèves aux transformations numériques ? Quelle place accorder à l'éducation civique, à l'esprit critique ou aux compétences comportementales ? Comment mieux associer les familles ? Jusqu'où faut-il développer l'autonomie des équipes pédagogiques ?

Ces questions ne relèvent pas uniquement de choix pédagogiques. Elles traduisent les profondes transformations de notre société.

Les familles expriment des attentes plus diversifiées. Les enseignants exercent un métier devenu plus complexe. Les collectivités territoriales jouent un rôle croissant dans la vie des écoles. Les technologies transforment les pratiques d'apprentissage. Les évolutions économiques et professionnelles interrogent les compétences qui seront nécessaires demain.

Dans ce contexte, la question essentielle n'est plus seulement de savoir comment enseigner, mais de définir avec davantage de clarté ce que la Nation attend aujourd'hui de son école primaire.

Clarifier cette mission apparaît comme une condition préalable à toute réforme durable. Tant que les finalités de l'école demeureront insuffisamment hiérarchisées, les attentes continueront de s'accumuler sans que les moyens, le temps scolaire et les organisations puissent évoluer dans les mêmes proportions.

Les travaux de la Commission conduisent ainsi à une conviction simple : refonder l'école primaire suppose d'abord de lui redonner un cap clair, partagé et durable. C'est à cette condition qu'elle pourra continuer à transmettre les savoirs, former des citoyens et renforcer la cohésion nationale.

CHAPITRE 3 - Les savoirs fondamentaux demeurent indispensables, mais ils ne suffisent plus

Les travaux de la Commission conduisent à une conviction sans ambiguïté : la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul demeure la priorité absolue de l'école primaire.

Ces apprentissages constituent le socle sur lequel repose l'ensemble du parcours scolaire. Ils conditionnent l'accès aux connaissances, le développement de l'autonomie intellectuelle et la capacité de chaque élève à poursuivre ses études dans de bonnes conditions. Sans eux, aucune politique de lutte contre les inégalités ni aucune ambition éducative ne peuvent produire d'effets durables.

Réaffirmer cette priorité ne relève donc ni d'un retour en arrière ni d'une opposition entre différentes conceptions de l'école. C'est reconnaître que les savoirs fondamentaux demeurent la condition première de l'émancipation individuelle.

Pour autant, les travaux de la Commission montrent que les attentes de la société ont profondément évolué. La maîtrise du français et des mathématiques, si indispensable soit-elle, ne suffit plus à préparer les enfants à vivre dans un environnement marqué par l'accélération des transformations technologiques, la multiplication des sources d'information et la complexité croissante des enjeux économiques, sociaux et démocratiques.

L'école primaire est désormais appelée à développer d'autres compétences devenues essentielles.

L'esprit critique apparaît comme une nécessité. Face à l'abondance des informations, des opinions et des contenus numériques, les élèves doivent apprendre à distinguer les faits des interprétations, à vérifier les sources, à argumenter et à exercer leur jugement de manière autonome.

L'éducation civique et républicaine participe également de cette préparation. Elle transmet les principes qui fondent notre démocratie, fait comprendre les droits et les devoirs de chacun et prépare les élèves à vivre ensemble dans le respect des libertés, de la laïcité et de l'intérêt général.

Les compétences comportementales prennent elles aussi une importance croissante. Coopérer, écouter, respecter autrui, développer son autonomie, assumer des responsabilités ou apprendre à gérer les désaccords constituent désormais des aptitudes indispensables à la réussite scolaire comme à l'insertion professionnelle.

Enfin, la culture numérique s'impose progressivement comme une composante essentielle de la formation initiale. Il ne s'agit pas seulement de maîtriser des outils, mais de comprendre les usages du numérique, d'exercer un regard critique sur l'information, de protéger ses données personnelles et d'utiliser les technologies avec discernement et responsabilité.

Les travaux de la Commission n'invitent donc pas à opposer les savoirs fondamentaux aux compétences nouvelles. Ils conduisent au contraire à les articuler.

Les premiers demeurent la condition de toutes les autres acquisitions. Les secondes permettent aux élèves de mobiliser ces connaissances pour comprendre un monde plus complexe, exercer pleinement leur citoyenneté et s'adapter aux évolutions de la société.

La mission renouvelée de l'école primaire réside ainsi dans cet équilibre exigeant : transmettre avec rigueur les savoirs qui fondent toute réussite, tout en préparant les enfants à devenir des citoyens libres, éclairés et responsables dans le monde qui sera le leur.

Conclusion de la première partie

Comprendre avant d'agir

Les travaux de la Commission conduisent à une conviction essentielle : les difficultés de l'école primaire traduisent une évolution profonde de notre société, qui attend de l'école toujours davantage sans avoir toujours clarifié les priorités qui doivent guider son action.

L'école primaire demeure pourtant fidèle à sa vocation première. Elle est le lieu où s'acquièrent les savoirs fondamentaux, où se construit le rapport au savoir, où se transmettent les valeurs de la République et où s'apprend progressivement la vie en commun. C'est à ce niveau que se jouent l'égalité des chances, la confiance dans les institutions et, plus largement, la cohésion nationale.

Mais cette mission s'exerce désormais dans un environnement plus complexe. Aux apprentissages fondamentaux se sont ajoutées de nouvelles attentes : préparer les élèves aux usages du numérique, développer leur esprit critique, renforcer leurs compétences sociales, accompagner la diversité des parcours et former des citoyens capables d'évoluer dans un monde en mutation permanente.

Les expériences européennes montrent que ces défis sont largement partagés. Elles révèlent également que les systèmes éducatifs les plus performants reposent moins sur l'accumulation de réformes que sur quelques principes constants : une priorité clairement affirmée aux savoirs fondamentaux, des enseignants reconnus et soutenus, une gouvernance stable, une autonomie responsable des équipes éducatives et une relation de confiance avec les familles.

Ces constats conduisent à une même exigence : refonder l'école primaire ne consiste pas à lui confier toujours davantage de missions, mais à lui donner les moyens d'accomplir pleinement celles qui sont essentielles.

C'est précisément l'objet de la seconde partie de ce Cahier. Après avoir identifié les défis auxquels l'école primaire est confrontée, la Commission s'attache désormais à examiner les conditions de sa réussite. Car une ambition éducative ne vaut que si les enseignants, les familles et les équipes éducatives disposent des moyens, de la confiance et de la stabilité nécessaires pour la faire vivre dans la durée.

DEUXIÈME PARTIE - Les leviers de la refondation

Les constats établis dans la première partie montrent que la mission de l'école primaire demeure essentielle, mais qu'elle s'exerce dans un environnement profondément transformé.

La question n'est donc plus seulement de définir ce que l'école doit transmettre. Elle est également de savoir dans quelles conditions elle pourra remplir pleinement cette mission.

Les travaux de la Commission mettent en évidence trois leviers complémentaires : les enseignants, les familles et les équipes éducatives. C'est autour de ces trois acteurs que peut se construire une refondation durable de l'école primaire.

CHAPITRE 5 - Redonner confiance aux enseignants

Aucune politique éducative ne peut réussir durablement sans les enseignants. Toutes les comparaisons internationales montrent qu'ils constituent le premier facteur de réussite sur lequel une politique publique peut agir.

Chaque jour, ils transmettent les savoirs fondamentaux, accompagnent les apprentissages, gèrent l'hétérogénéité des classes, détectent les difficultés, dialoguent avec les familles et contribuent à la formation des futurs citoyens. Leur rôle dépasse largement la seule transmission des connaissances.

Or leur mission s'est progressivement complexifiée. À l'enseignement se sont ajoutées de nombreuses responsabilités éducatives, administratives et sociales.

Les attentes de la société se sont multipliées sans que cette évolution s'accompagne toujours d'une clarification des priorités ni d'une adaptation suffisante de la formation et des conditions d'exercice.

Cette accumulation de missions peut fragiliser le cœur du métier : enseigner. Elle nourrit parfois un sentiment de dispersion, de perte de sens ou d'insuffisante reconnaissance.

Les travaux de la Commission conduisent ainsi à une conviction forte : redonner confiance aux enseignants constitue l'une des conditions premières de toute refondation de l'école primaire.

Cette confiance repose d'abord sur la reconnaissance de leur expertise professionnelle. Elle suppose également une formation initiale et continue adaptée aux évolutions des connaissances, des pratiques pédagogiques et des usages numériques. Elle implique enfin des conditions d'exercice permettant aux enseignants de consacrer l'essentiel de leur temps à leur mission pédagogique.

Les contributions recueillies par la Commission convergent sur plusieurs priorités : renforcer la formation, améliorer les conditions de travail, développer l'autonomie pédagogique, encourager le travail collectif et mieux valoriser les initiatives de

terrain. Ces orientations ne relèvent pas d'une logique corporatiste ; elles visent à donner aux enseignants les moyens d'exercer pleinement leur responsabilité au service de la réussite de tous les élèves.

En faisant confiance aux enseignants, la République ne délègue pas sa mission : elle se donne les moyens de mieux l'accomplir.

CHAPITRE 6 - Reconstruire le pacte éducatif avec les familles

L'école ne peut réussir seule. La réussite d'un enfant repose sur une responsabilité partagée entre l'institution scolaire et sa famille. C'est dans cet équilibre que se construisent la confiance, le goût de l'effort, le rapport au savoir et les conditions d'un parcours scolaire réussi.

La famille demeure le premier lieu d'éducation. Elle transmet les premiers repères, les habitudes de vie, le langage, le respect des autres et le sens des responsabilités. L'école prolonge cette mission en apportant les savoirs, les méthodes et les références communes qui fondent la citoyenneté.

Les travaux de la Commission montrent cependant que cette alliance s'est progressivement fragilisée. Les attentes réciproques sont parfois mal comprises, les responsabilités insuffisamment explicitées et les difficultés de communication peuvent nourrir des incompréhensions préjudiciables au suivi des élèves.

Pourtant, les comparaisons internationales montrent que les systèmes éducatifs les plus performants reposent également sur une relation de confiance entre les familles et les équipes éducatives. Les parents ne sont pas des usagers de l'école ; ils en sont les premiers partenaires.

La Commission considère qu'il est nécessaire de reconstruire un véritable pacte éducatif entre l'école et les familles. Ce pacte suppose un dialogue régulier, une confiance réciproque et une clarification des responsabilités de chacun au service d'un objectif commun : la réussite de l'enfant.

Les contributions recueillies dans le cadre des travaux de la Commission soulignent plusieurs pistes d'action : renforcer l'implication des parents dans la vie scolaire, développer des modalités de dialogue plus régulières et instaurer, dès le début de l'année scolaire, une charte d'engagement rappelant les droits et les devoirs de chacun. Ces propositions poursuivent une même ambition : substituer une logique de coopération à une logique de défiance.

Reconstruire ce pacte éducatif, c'est reconnaître qu'une école forte ne s'oppose jamais aux familles : elle s'appuie sur elles pour mieux remplir sa mission de transmission, d'émancipation et de cohésion républicaine.

CHAPITRE 7 - Donner davantage de liberté aux équipes éducatives

L'école primaire repose sur un principe essentiel : garantir à chaque enfant, où qu'il vive, l'accès aux mêmes savoirs fondamentaux et aux mêmes exigences. Ce cadre national demeure l'une des garanties de l'égalité républicaine.

Mais l'égalité ne signifie pas l'uniformité. Les réalités auxquelles sont confrontées les écoles diffèrent profondément selon les territoires, les caractéristiques sociales des élèves, les ressources locales ou les difficultés rencontrées. Une réponse identique ne produit pas toujours les mêmes effets.

Les travaux de la Commission conduisent ainsi à s'interroger sur les marges d'autonomie susceptibles d'être accordées aux équipes éducatives. Les expériences européennes montrent qu'il est possible de concilier un cadre national exigeant avec une capacité d'adaptation locale. Cette autonomie n'affaiblit pas l'État ; elle renforce la capacité des écoles à répondre plus efficacement aux besoins des élèves.

Les contributions recueillies par la Commission mettent en évidence plusieurs attentes : permettre aux équipes d'adapter certaines pratiques pédagogiques aux réalités de leur établissement, encourager le travail collectif, favoriser l'expérimentation et inscrire davantage les politiques éducatives dans le temps long, à l'abri des alternances successives.

Une telle évolution ne remet nullement en cause le caractère national de l'Éducation. Elle repose au contraire sur un équilibre entre des objectifs communs fixés par la Nation et une confiance accordée aux professionnels pour choisir les modalités les plus adaptées afin de les atteindre.

La Commission considère que cette autonomie responsable constitue un levier important d'amélioration de l'école primaire. Elle favorise l'innovation, valorise les initiatives de terrain et renforce l'engagement des équipes autour d'un projet partagé.

Refonder l'école primaire ne consiste pas seulement à modifier les programmes ou les organisations. C'est créer les conditions dans lesquelles les enseignants, les familles et les équipes éducatives pourront exercer pleinement leurs responsabilités. La confiance constitue le fil conducteur de cette ambition : confiance dans les enseignants, confiance avec les familles, confiance envers les équipes.

C'est à cette condition que l'école primaire pourra répondre aux défis du 21^{ème} siècle tout en demeurant fidèle à sa vocation première : instruire, émanciper et faire République.

* * *

Conclusion de la deuxième partie

Faire confiance pour réussir

Les travaux de la Commission conduisent à une conviction simple : la refondation de l'école primaire ne dépend pas uniquement des programmes, des moyens ou des organisations. Elle repose d'abord sur la qualité des relations de confiance entre tous ceux qui concourent à l'éducation des enfants.

Cette confiance s'adresse d'abord aux enseignants, dont l'expertise constitue le premier levier de la réussite scolaire. Elle suppose également une alliance renouvelée avec les familles, partenaires indispensables de l'action éducative. Elle implique enfin de reconnaître aux équipes éducatives une capacité d'initiative et d'adaptation leur permettant de répondre aux réalités de leur territoire dans le respect d'un cadre national commun.

Les expériences européennes étudiées par la Commission convergent sur ce point : les systèmes éducatifs les plus performants ne reposent pas seulement sur des règles ou des moyens supplémentaires. Ils s'appuient sur une vision de long terme, sur la stabilité des politiques publiques et sur la confiance accordée aux acteurs de terrain.

Cette confiance ne signifie ni l'absence d'exigence ni le renoncement à l'évaluation. Elle suppose au contraire des objectifs clairement définis, des responsabilités assumées et une évaluation régulière des résultats. C'est cette articulation entre confiance, responsabilité et continuité qui permet aux politiques éducatives de produire des effets durables.

Refonder l'école primaire, c'est donc créer les conditions dans lesquelles chacun peut pleinement exercer sa mission : l'État en fixant un cap stable, les enseignants en transmettant les savoirs, les familles en accompagnant leurs enfants et les équipes éducatives en adaptant leur action aux besoins des élèves.

C'est sur ces principes que la Commission fonde les recommandations présentées dans la suite de ce Cahier. Elles poursuivent une même ambition : donner à l'école primaire les moyens d'accomplir pleinement sa mission au service de chaque enfant et de la République.

FIN DU RAPPORT DE LA COMMISSION

* * *

UNE AMBITION POUR 2030

Faire de l'école primaire la première politique publique de la République.

À l'horizon 2030, la France doit faire un choix clair : considérer l'école primaire comme le premier investissement de la Nation.

Aucune politique publique n'exerce une influence aussi profonde et durable sur l'avenir du pays. C'est dans les premières années de la scolarité que se construisent les savoirs fondamentaux, la confiance en soi, le goût de l'effort, le rapport au savoir, le respect des règles communes et les premiers apprentissages de la citoyenneté. C'est également là que prennent racine l'égalité des chances, la mobilité sociale et la cohésion nationale.

Faire de l'école primaire une priorité nationale ne consiste pas à engager une réforme supplémentaire. Il s'agit de donner à notre politique éducative un cap stable, partagé et inscrit dans le temps long, afin de permettre aux enseignants, aux familles et à l'ensemble de la communauté éducative d'agir avec confiance, constance et visibilité.

Cette ambition repose sur six orientations majeures.

1. Réaffirmer les savoirs fondamentaux comme le socle de toutes les réussites

Lire, écrire, compter, raisonner et comprendre demeurent les conditions premières de l'émancipation individuelle, de la réussite scolaire et de l'exercice de la citoyenneté. Ces apprentissages doivent rester la priorité absolue de l'école primaire.

2. Redonner confiance aux enseignants

Aucune refondation durable ne pourra réussir sans reconnaître pleinement leur expertise, renforcer leur formation, améliorer leurs conditions d'exercice et leur donner les moyens d'accomplir leur mission dans un climat de confiance et de responsabilité.

3. Reconstruire un véritable pacte éducatif avec les familles

La réussite de chaque enfant repose sur une responsabilité partagée. L'école et les parents doivent être considérés comme des partenaires, unis par une même ambition : accompagner chaque élève vers l'autonomie, la réussite et la citoyenneté.

4. Donner davantage de liberté aux équipes éducatives dans un cadre national exigeant

L'égalité entre les élèves suppose un socle commun de connaissances, de valeurs et d'exigences. Elle n'exclut pas une capacité d'adaptation permettant aux équipes

pédagogiques de répondre aux réalités des territoires, d'innover et de conduire des projets adaptés aux besoins des enfants.

5. Faire de l'école primaire le premier lieu de la cohésion nationale

Dans une société plus diverse, plus mobile et parfois plus fragmentée, l'école primaire demeure le lieu où se construit une culture commune. Elle transmet les valeurs de la République, développe l'esprit critique, apprend le respect de l'autre et prépare les citoyens capables de faire vivre notre démocratie.

6. Inscrire la politique éducative dans le temps long

L'éducation est une politique dont les résultats se mesurent sur une génération. Elle ne peut être durablement efficace si elle demeure soumise à une succession de réformes ou de changements d'orientation. L'école primaire a besoin d'objectifs stables, d'une évaluation régulière des résultats et d'une continuité de l'action publique dépassant les alternances politiques.

À l'horizon 2030, l'ambition de la France doit être claire : que chaque enfant, où qu'il naisse et quelles que soient ses origines, puisse entrer au collège en maîtrisant les savoirs fondamentaux, en ayant confiance en lui, en comprenant les principes de la République et en disposant des clés qui lui permettront de poursuivre librement son parcours.

Faire de l'école primaire la première politique publique de la République, ce n'est pas privilégier un niveau d'enseignement parmi d'autres. C'est reconnaître que c'est là que se jouent, dès les premières années de la vie, l'égalité des chances, la cohésion nationale et la capacité de notre pays à préparer son avenir.

Parce qu'une République solide commence par une école exigeante.

Parce que l'égalité des chances se construit dès les premières années de la scolarité.

Parce qu'investir dans l'école primaire, c'est investir dans l'avenir de la France.

* * *

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Au terme de ses travaux, la Commission formule quinze recommandations destinées à renforcer durablement l'école primaire. Toutes poursuivent un objectif commun : permettre à l'école de remplir pleinement sa mission de transmission des savoirs, de formation du citoyen et de cohésion nationale. La Commission distingue cinq recommandations prioritaires, susceptibles d'engager rapidement une dynamique de transformation, et dix recommandations complémentaires destinées à inscrire cette évolution dans la durée.

Les cinq priorités de la Commission

Au terme de ses travaux, la Commission considère que la refondation de l'école primaire doit s'appuyer sur cinq priorités structurantes. Elles répondent aux principaux défis identifiés tout au long de ce Cahier et constituent, selon la Commission, les leviers les plus susceptibles d'améliorer durablement la réussite des élèves, l'égalité des chances et la cohésion nationale.

#1 Clarifier la mission de l'école primaire

Redonner à l'école un cap clair et partagé en réaffirmant sa vocation première : transmettre les savoirs fondamentaux, former des citoyens éclairés et préparer chaque enfant à exercer pleinement sa liberté et sa responsabilité.

#2 Faire des savoirs fondamentaux une priorité nationale

Garantir à chaque élève la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul et du raisonnement, tout en développant les compétences indispensables à l'exercice de la citoyenneté dans une société numérique et en constante évolution.

#3 Renforcer la formation et la reconnaissance des enseignants

Reconnaître les enseignants comme le premier levier de la réussite des élèves, en renforçant leur formation initiale et continue, en améliorant leurs conditions d'exercice et en leur accordant la confiance nécessaire pour accomplir pleinement leur mission.

#4 Reconstruire le pacte éducatif avec les familles

Faire des parents de véritables partenaires de l'école en développant une responsabilité éducative partagée, fondée sur le dialogue, la confiance et une meilleure compréhension des rôles de chacun.

#5 Donner davantage de liberté aux équipes éducatives

Permettre aux écoles d'adapter leurs pratiques aux réalités des territoires et aux besoins des élèves, dans le respect d'un cadre national garantissant l'égalité, la continuité du service public et la cohérence des enseignements.

Ces cinq priorités constituent, aux yeux de la Commission, les réformes les plus structurantes. Elles pourraient être engagées rapidement et produire des effets durables si elles s'inscrivent dans une politique éducative stable, évaluée et conduite dans le temps long.

Au terme de ses travaux, la Commission formule quinze recommandations destinées à renforcer durablement l'école primaire. Elles poursuivent un objectif commun : permettre à l'école de remplir pleinement sa mission de transmission des savoirs, de formation du citoyen et de cohésion nationale.

Ces recommandations ne présentent pas le même degré d'urgence ni les mêmes conditions de mise en œuvre. La Commission propose donc une lecture permettant d'apprécier leur impact potentiel, leur faisabilité et leur horizon de réalisation.

Tableau de synthèse des quinze recommandations de la Commission

Évaluation de leur impact, de leur faisabilité et de leur horizon de mise en œuvre

N°	Recommandation	Impact	Faisabilité	Horizon
1	Clarifier la mission de l'école primaire	★★★★	● Très élevée	● Court terme
2	Réaffirmer la priorité des savoirs fondamentaux	★★★★	● Élevée	● Court terme
3	Former des citoyens capables de vivre ensemble	★★★	● Élevée	● Moyen terme
4	Développer l'esprit critique	★★★	● Élevée	● Moyen terme
5	Intégrer progressivement les compétences numériques	★★★	● Élevée	● Moyen terme
6	Développer les compétences comportementales	★★★	● Élevée	● Moyen terme
7	Renforcer la formation des enseignants	★★★★	● Moyenne	● Moyen terme
8	Améliorer les conditions d'exercice du métier	★★★★	● Moyenne	● Long terme
9	Valoriser les initiatives pédagogiques	★★★	● Très élevée	● Court terme
10	Renforcer l'implication des familles	★★★	● Élevée	● Court terme

N°	Recommandation	Impact	Faisabilité	Horizon
11	Mettre en place une charte École-Familles	★	● Très élevée	● Court terme
12	Développer un dialogue permanent avec les parents	★★	● Élevée	● Court terme
13	Donner davantage d'autonomie aux équipes éducatives	★★★★	● Moyenne	● Moyen terme
14	Inscrire la politique éducative dans le temps long	★★★★	● Moyenne	● Long terme
15	Faire de l'école primaire une priorité nationale	★★★★	● Moyenne	● Long terme

La Commission considère que la réussite de cette refondation repose moins sur l'accumulation de nouvelles réformes que sur la constance de quelques orientations clairement assumées dans la durée : réaffirmer la mission de l'école primaire, investir dans les savoirs fondamentaux, faire confiance aux enseignants, associer pleinement les familles et donner aux équipes éducatives les moyens d'agir.

* * *

Conclusion générale

Refonder l'école primaire, préparer la République de demain

Au terme de ses travaux, la Commission est parvenue à une conviction simple : l'avenir de la République commence à l'école primaire.

C'est durant les premières années de la scolarité que se construisent les savoirs fondamentaux, le goût de l'effort, la confiance en soi, le respect des règles communes et les premiers apprentissages de la citoyenneté. C'est là que chaque enfant découvre qu'il appartient à une communauté de destin fondée sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Dans une société plus diverse, plus numérique et plus fragmentée, cette mission n'a jamais été aussi essentielle. L'école primaire demeure le seul lieu où tous les enfants de la République peuvent acquérir un socle commun de connaissances, de valeurs et de références leur permettant de comprendre le monde, de dialoguer et de construire leur avenir.

Les travaux de la Commission montrent que les difficultés rencontrées par l'école ne trouveront pas de réponse dans une succession de réformes. Elles appellent une ambition durable, fondée sur quelques principes simples : clarifier la mission de l'école primaire, donner la priorité aux savoirs fondamentaux, faire confiance aux enseignants, construire une véritable alliance avec les familles et inscrire la politique éducative dans le temps long.

Les expériences européennes rappellent qu'il n'existe pas de modèle unique. Elles montrent cependant qu'une école performante repose toujours sur la stabilité des objectifs, la confiance accordée aux acteurs de terrain et une exigence constante dans la transmission des savoirs.

Les propositions formulées dans ce Cahier s'inscrivent dans cette perspective. Elles ne constituent pas un programme de réformes supplémentaire. Elles dessinent une orientation : faire de l'école primaire la première politique publique de la République.

Car une Nation ne prépare pas son avenir uniquement par sa politique économique, sa politique industrielle ou sa politique de sécurité. Elle le prépare d'abord par la manière dont elle éduque ses enfants.

Faire de l'école primaire une priorité nationale, c'est choisir d'investir là où se construisent les libertés futures, l'égalité des chances et la confiance dans notre démocratie.

La République ne commence ni au collège, ni à l'université, ni dans les institutions. Elle commence le jour où un enfant franchit pour la première fois la porte de son école.

Et c'est à ce moment-là que commence, aussi, l'avenir de la France.

Annexes

Annexe 1 — La méthode de travail de la Commission

Les travaux de la Commission « **École primaire** » ont été conduits entre septembre 2025 et juin 2026 sous l'égide du Cercle Avenir & Progrès. Ils se sont appuyés sur une méthode associant réflexion collective, auditions, analyses documentaires et échanges avec des professionnels de l'éducation, des chercheurs, des représentants des familles et des acteurs de terrain.

La Commission a notamment mobilisé :

- Les contributions de ses membres ;
- Plusieurs réunions de travail consacrées aux grands enjeux de l'école primaire ;
- Un questionnaire préparatoire destiné à structurer la réflexion collective ;
- Des auditions d'enseignants, de responsables éducatifs et de personnalités qualifiées ;
- Une revue de littérature française, européenne et internationale portant sur les politiques éducatives et les comparaisons internationales.

Les travaux ont été conduits selon quatre principes :

- Partir des réalités observées plutôt que des postures idéologiques ;
- Croiser les regards des praticiens, des chercheurs et des décideurs ;
- Inscrire la réflexion dans une perspective républicaine, tournée vers la réussite de chaque élève ;
- Formuler des propositions concrètes, opérationnelles et inscrites dans le temps long.

Composition de la Commission

La Commission « **École primaire** » rassemble des membres du Cercle Avenir & Progrès aux parcours complémentaires : enseignants, cadres de l'Éducation nationale, chercheurs, élus, responsables associatifs, parents d'élèves et personnalités engagées dans les questions éducatives.

Cette diversité a permis d'enrichir les travaux de la Commission en confrontant les expériences de terrain, les analyses académiques et les attentes de la société civile.

Co-présidents : Anne Binder & Jacques Halimi

Le Cercle Avenir & Progrès remercie l'ensemble des membres de la Commission ainsi que toutes les personnalités qui ont accepté de contribuer à ses travaux par leurs analyses, leurs témoignages et leurs propositions.

Annexe 2 — Une contribution au débat public

Dans le prolongement des travaux de la Commission « École primaire », le Cercle Avenir & Progrès a souhaité porter dans le débat public une conviction centrale : **l'avenir de la République se joue dès les premières années de la scolarité.**

La tribune reproduite ci-après rappelle que l'école primaire ne se limite pas à l'acquisition de connaissances. Elle constitue le premier lieu où se construisent un langage commun, des règles partagées, l'autorité pédagogique et les conditions de l'égalité des chances.

École primaire : la République commence avant 11 ans

On le murmure dans les salles des maîtres, on le constate dans les évaluations publiques, on l'esquive, souvent dans le débat politique : l'école primaire est devenue l'un des derniers lieux où se joue concrètement la possibilité de faire société.

Dans un pays traversé par la fragmentation sociale, les tensions identitaires et la défiance envers les institutions, il existe pourtant un moment décisif, largement sous-estimé : celui où l'enfant apprend à lire, à écrire, à compter, mais aussi à raisonner, à se comporter avec les autres et à **intérioriser des règles communes.**

Or cette étape fondatrice est aujourd'hui soumise à des tensions croissantes. Les données publiques convergent : baisse du niveau de lecture observée dans plusieurs évaluations nationales, fatigue et perte de sens chez les enseignants, disparités territoriales persistantes, accumulation d'injonctions parfois contradictoires. Ces constats ne relèvent ni de la nostalgie ni de l'idéologie ; ils sont documentés.

Cette tribune n'entend pas ajouter un diagnostic de plus. Elle pose une question simple et dérangeante : à force d'élargir sans cesse les missions assignées à l'école primaire - sociales, thérapeutiques, administratives, numériques, inclusives - n'a-t-on pas progressivement dilué sa mission première ?

Instruire n'est pas seulement transmettre des savoirs techniques. C'est établir un pacte exigeant entre l'enfant, sa famille, les enseignants et la puissance publique.

Un **pacte fondé sur l'attention, l'effort, le respect des règles communes, la rigueur intellectuelle et la confiance dans la valeur de la connaissance.** Or ce pacte semble aujourd'hui fragilisé.

On invoque parfois les « Hussards noirs » de la République comme une figure nostalgique. Mais ce qui frappe dans leur héritage n'est pas le passé qu'ils incarnent, c'est la clarté de leur mission : former des citoyens capables de partager un langage commun, un socle de références et une capacité de jugement autonome.

La question n'est donc pas de revenir en arrière, mais de savoir si l'école primaire doit se contenter de refléter une société instable, fragmentée et pressée, ou si elle

doit rester un lieu de résistance constructive, capable de donner aux enfants des repères solides pour penser et dialoguer.

Sans maîtrise des savoirs fondamentaux, sans autorité pédagogique reconnue, sans exigence partagée, l'égalité des chances devient un slogan vidé de sa substance. Et les fractures que l'on tente de réparer plus tard deviennent structurelles.

Pourquoi revenir à ces fondamentaux aujourd'hui ? Parce que l'école primaire constitue notre dernière frontière collective. Si les enfants ne partagent plus un langage commun, une logique commune et des règles minimales de dialogue, aucune politique publique ne pourra durablement « refaire société ».

La République ne commence ni à l'Assemblée nationale ni dans les discours. Elle commence en CP.

Le Cercle Avenir et Progrès, CAP, est un Think Tank citoyen, humaniste, laïque et indépendant, fondé en 2023, qui **promeut le vivre-ensemble afin de faire nation, à travers la prospective et la réflexion sur les grands enjeux de société** : éducation, économie, droit, sécurité, science, environnement.

Cercle Avenir & Progrès www.cercleaveniretprogres.org

Annexe 3 — Les principaux textes juridiques de référence

Les travaux de la Commission « École primaire » s'inscrivent dans le cadre des grands textes qui fondent le droit à l'éducation, définissent les missions de l'école de la République et garantissent l'égalité d'accès à l'instruction. Ils prennent également appui sur les normes relatives à la transmission des savoirs fondamentaux, à la formation du citoyen, à la participation des familles et à l'inclusion de tous les enfants.

Le bloc de constitutionnalité

- Constitution du 4 octobre 1958 ;
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, notamment son article 6, relatif à l'égalité de tous les citoyens devant la loi et à l'accès aux fonctions et emplois publics selon leurs capacités ;
- Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, notamment son alinéa 13, aux termes duquel la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture, et organise l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés.

Le droit français de l'éducation

- **Code de l'éducation**, notamment ses dispositions relatives :
 - Au droit à l'éducation et à l'égalité des chances ;
 - À la transmission des connaissances et des valeurs de la République ;
 - À la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
 - À la scolarisation inclusive ;
 - À l'obligation d'instruction ;
 - À la communauté éducative et à la participation des familles ;
 - Aux droits et obligations des élèves et des personnels.

Le Code de l'éducation affirme que l'éducation constitue la première priorité nationale et que le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances, à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et à la scolarisation inclusive. Il prévoit également que l'école se construit avec la participation des parents et par la coopération entre les membres de la communauté éducative.

- **Article L. 131-1 du Code de l'éducation**, qui rend l'instruction obligatoire pour chaque enfant à partir de trois ans et jusqu'à seize ans ;
- **Article L. 131-1-1 du Code de l'éducation**, qui précise que le droit de l'enfant à l'instruction doit lui garantir l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, de la culture générale, de l'esprit critique, des valeurs de la République et des capacités nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, qui a notamment renforcé la priorité accordée à l'école primaire, à la formation des enseignants, à l'inclusion scolaire et à la participation des familles ;
- **Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance**, qui a notamment abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans et renforcé les dispositions relatives à l'autorité des personnels, à l'exemplarité, à la communauté éducative et au lien de confiance avec les familles ;
- **Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**, notamment ses dispositions relatives à la transmission des valeurs républicaines, à la laïcité et au contrôle de l'instruction ;
- **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, qui définit les connaissances, compétences, valeurs et attitudes que chaque élève doit acquérir au cours de sa scolarité obligatoire ;
- **Programmes nationaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire**, qui précisent les apprentissages attendus, notamment en français, en mathématiques, en enseignement moral et civique, en culture numérique et dans le développement des compétences sociales.

Le droit européen

- **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, notamment son article 14, qui reconnaît le droit à l'éducation ainsi que l'accès à la formation professionnelle et continue ;
- **Recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie**, qui invite les États membres à renforcer, dès le plus jeune âge, la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences numériques, civiques, sociales et de la capacité à apprendre.

Les références internationales

- **Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948**, notamment son article 26, qui consacre le droit à l'éducation et affirme que celle-ci doit viser le plein épanouissement de la personnalité humaine ainsi que le respect des droits et libertés fondamentaux ;
- **Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989**, notamment :
 - L'article 28, relatif au droit de l'enfant à l'éducation et à l'égalité d'accès ;
 - L'article 29, relatif aux finalités de l'éducation, notamment le développement de la personnalité, des aptitudes, du respect des droits humains, des valeurs culturelles et de la responsabilité dans une société libre ;

- **Protocole additionnel n° 1 à la Convention européenne des droits de l'homme**, notamment son article 2 relatif au droit à l'instruction ;
- **Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement du 14 décembre 1960**, qui garantit l'égalité de traitement et d'accès à l'éducation.

Annexe 4 — Bibliographie sélective

Les travaux de la Commission « École primaire » ont été nourris par des ouvrages, rapports publics et études consacrés aux missions de l'école, à la transmission des savoirs, à l'autorité pédagogique, à la formation des enseignants, aux inégalités scolaires et aux comparaisons internationales.

La présente bibliographie rassemble une sélection de références représentatives des différentes approches ayant éclairé les travaux de la Commission.

Ouvrages

- **BLANQUER Jean-Michel**, *L'École de la vie*, Odile Jacob, 2014.
- **DUBET François**, *L'École des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Seuil, 2004.
- **GAUCHET Marcel**, *La Démocratie contre elle-même*, Gallimard, 2002.
- **MEIRIEU Philippe**, *Le Choix d'éduquer. Éthique et pédagogie*, ESF Sciences humaines.
- **MEIRIEU Philippe**, *Pédagogie : le devoir de résister*, ESF Sciences humaines.
- **PROST Antoine**, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Armand Colin.
- **RODER Iannis**, *Sortir de l'ère victimaire. Pour une nouvelle approche de la Shoah et des crimes de masse*, Odile Jacob, 2020.
- **RODER Iannis**, *La Jeunesse française, l'école et la République*, Éditions de l'Observatoire, 2022.
- **RODER Iannis, SEKSIG Alain et SEN Milan**, *Préserver la laïcité*, Éditions de l'Observatoire, 2024. Les références de ces ouvrages d'Iannis Roder sont confirmées par le catalogue de la Bibliothèque nationale de France.

Rapports et études publics français

- **Cour des comptes**, rapports consacrés à l'enseignement scolaire, aux résultats des élèves, à la gestion du système éducatif et à la formation des enseignants.
- **Conseil d'État**, rapports et études relatifs au service public de l'éducation, à la laïcité et au droit à l'instruction.
- **Ministère de l'Éducation nationale** – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, évaluations nationales, études statistiques et publications sur l'état de l'École.

- **Conseil supérieur des programmes**, avis et travaux relatifs au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi qu'aux programmes de l'école primaire.
- **Conseil d'évaluation de l'École**, rapports et évaluations consacrés au fonctionnement des établissements, aux acquis des élèves et à l'amélioration du système éducatif.

Références européennes

- **Commission européenne**, *Education and Training Monitor*, publication annuelle.
- **Commission européenne**, *Digital Education Action Plan 2021-2027*, 2020.
- **Commission européenne** – Eurydice, *Teachers in Europe: Careers, Development and Well-being*, 2021.
- **Réseau Eurydice**, études comparatives sur l'organisation des systèmes éducatifs européens, l'autonomie des établissements, la formation des enseignants et la participation des familles.
- **Conseil de l'Union européenne**, *Recommandation relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*, 22 mai 2018.

Références internationales

- **OCDE**, *PISA 2022 Results*, volumes I à III, 2023.
- **OCDE**, *Regards sur l'éducation – Education at a Glance*, publication annuelle.
- **OCDE**, *Education Policy Outlook*, études comparatives et profils nationaux.
- **UNESCO**, *Global Education Monitoring Report*, publication annuelle.
- **UNICEF**, rapports consacrés au bien-être des enfants, aux inégalités éducatives et aux conditions de la réussite scolaire.

Documents ayant contribué aux travaux de la commission

- Contributions écrites des membres de la Commission « École primaire ».
- Questionnaire préparatoire consacré aux priorités de la refondation de l'école primaire.
- Notes, comptes rendus et documents de travail du Cercle Avenir & Progrès.
- Synthèses des auditions et des échanges conduits avec des enseignants, des responsables éducatifs et des personnalités qualifiées.

- Tribune du Cercle Avenir & Progrès, *École primaire : la République commence avant 11 ans.*

* * * * *

Penser. Débattre. Agir pour faire société.

Le Cercle Avenir & Progrès

Première édition des Cahiers 2026